

**DÉLIBÉRATION N° 08- 07 du 22 AVRIL 2008**

**Donnant délégation au directeur pour conclure certains avenants aux conventions d'aides  
et modifiant les délibérations n° 07-13 du 25 octobre 2007  
relative aux délégations données au directeur et n° 07-15 du 25 octobre 2007  
approuvant la convention type fixant les conditions générales d'attribution des subventions  
et des avances de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour le IX<sup>ème</sup> programme d'intervention**

---

**Le conseil d'administration de l'Agence de l'eau Seine Normandie**

- Vu** la délibération n° 07-13 du 25 octobre 2007 relative aux délégations données au directeur
- Vu** la délibération n° 07-15 du 25 octobre 2007 approuvant la convention type fixant les conditions générales d'attribution des subventions et des avances de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour le IX<sup>ème</sup> programme d'intervention

**DELIBERE**

**Article 1er**

Il est inséré dans la délibération n° 07-13 susvisée un dernier alinéa ainsi rédigé :

« Délégation est donnée au directeur pour décider des avenants aux conventions conclues après avis conforme de la commission des aides lorsque ceux-ci :

- ne modifient pas le compte de programme d'imputation du concours financier ;
- ne modifient pas le type de travaux ;
- n'augmentent pas le concours financier ;
- ne dérogent pas à la convention type fixant les conditions générales d'attributions des subventions et des avances.

Il rend compte des avenants ainsi décidés à la commission des aides ».

## Article 2

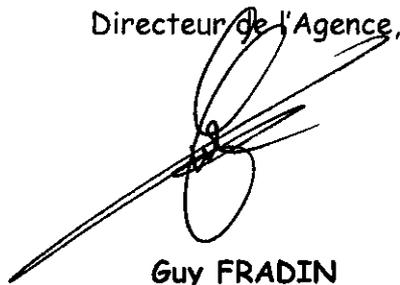
Dans l'article 2 du titre I de la convention annexée à la délibération n°07-15 susvisée, sont ajoutés les mots « de la convention initiale d'attribution de l'aide »:

- à la fin de la première phrase ;
- à la fin de la première phrase du paragraphe 2.2

## Article 3

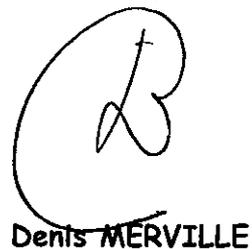
La délibération n° 98-6 du 26 mai 1998 modifiée donnant délégation au directeur pour la prorogation des délais de commencement et d'exécution des travaux aidés est abrogée.

Le Secrétaire,  
Directeur de l'Agence,



Guy FRADIN

Le Vice-président  
du Conseil d'administration,



Denis MERVILLE